

quel Mehemet Ali lui-même était assujéti dans le temps, et que la Porte n'a pas exigé de lui, par simple égard pour son caractère. Ibrahim-Pacha qui se trouve en ce moment le vrai roi d'Égypte, par suite de la maladie de son père, a répondu qu'il ne pouvait payer l'impôt en question, vu la nécessité où il se trouvait d'entretenir une armée de cent mille hommes pour défendre sa position en Égypte.

—Une lettre de Jassy, du 3 juillet, annonce la présence des Russes à une lieue de cette ville. — Des lettres de Constantinople nous annoncent qu'une flotte russe de quinze voiles paraît incessamment dans les Dardanelles. La Porte ottomane y aurait consenti après de longues négociations.

—La princesse Charlotte-Eugénie, fille d'Oscar 1er, roi de Suède, doit, dit-on, épouser cette année le troisième fils de l'Empereur Nicolas. Cette princesse est née le 24 avril 1830, et le grand-père Constantin le 21 septembre 1827.

—Le roi de Suède et son fils, le prince Gustave, viennent d'arriver à Frédérikbourg pour y faire visite au roi de Danemark. Des fêtes, auxquelles tout le corps diplomatique a été invité, ont été organisées à cette occasion. L'entrevue du roi Oscar devant avoir pour but principal l'arrangement de la question du Schleswig.

—Une correspondance de Londres, reçue par un journal de Paris, annonce que M. le prince de Joinville est dangereusement malade de l'affection au foie dont il se trouve atteint depuis long-temps.

—La princesse, sœur de don François d'Assises, mari d'Isabelle, privée de ses titres et honneurs, à la suite de son mariage, en a demandé la nullité, déclarant que sa bonne foi a été surprise.

—On écrit d'Ode le 7 juillet : « Le choléra augmente d'intensité dans notre ville. Hier 251 personnes ont été atteintes de cette épidémie, et 102 ont succombé. »

—On écrit de Saint-Petersbourg, le 11 juillet : « Le 8 au matin, le nombre des cholériques en traitement à Saint-Petersbourg était de 3,790. Le même jour, il y en a eu 553 nouveaux cas, 172 guérisons et 474 décès. »

—Le choléra vient aussi d'éclater en Finlande. Les premiers jours de son apparition à Saint-Petersbourg, il y a eu 13 cas et 8 décès.

—On écrit de Varsovie, 8 juillet, que le choléra a paru à dix lieues de cette ville, sur la frontière, entre la Lithuanie et la Pologne, aux environs de Kovno. Cependant, il n'est que sporadique et se montre d'un caractère fort doux. Le fléau n'a pas pénétré plus avant.

REVUE PARISIENNE.

26 juillet. Chaque jour amène quelques modifications à la sévérité des mesures de l'état de siège. Ces jours derniers c'était l'ouverture des théâtres, aujourd'hui ce sont les soldats qui ne sont plus consignés dans leurs casernes ; ils ont profité de leur liberté pour se promener en chantant joyeusement ces chants auxquels on avait été accoutumé par les ouvriers des ateliers nationaux, et qui, depuis ces derniers événements, ne s'étaient plus fait entendre. A présent ce ne sont que des ouvriers disposés à recevoir un salaire légitimement acquis ; beaucoup d'entre eux rentrent dans leurs ateliers ou ne tardent pas à y entrer.

—Le décret rendu par l'Assemblée nationale en faveur des constructions commencées en 1848, a produit son effet ; bon nombre de propriétaires et d'entrepreneurs s'empressent de profiter des avantages que leur offre cette mesure qui a pour but de fournir du travail à tant de bras qui ne demandent qu'à être occupés. Des arrangements sont déjà pris pour élever des constructions opulentes sur un terrain de 1 hectare, situé au coin des rues Richelieu et de Méners.

—L'Assemblée nationale a consacré une de ses séances pour la nomination de son président. M. Marrast, comme on l'avait prévu, a été nommé. Le mauvais état de sa santé ne lui a pas encore permis de prendre possession du fauteuil. On assure qu'il ne viendra à l'Assemblée que pour lui faire ses adieux, attendu qu'il doit aller à Londres avec le titre d'ambassadeur. Il serait à même de converser avec la reine d'Angleterre, avec laquelle il a un soupçon de parenté, touchant assez près par alliance, du côté morganatique, à l'un des oncles défunt de la reine. On ajoute qu'un représentant, croyant cette nomination probable, aurait dit : « Les peuples sont tous frères, mais la République ne doit pas avoir de cousins. »

—La mort de M. Dornès, représentant, a vivement impressionné les membres de l'Assemblée, dont un grand nombre a assisté à son convoi. La séance a donc été courte ce jour-là.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Germain-des-Près. Les cordons du poêle ont été tenus par MM. Corbon, vice-président, Charles Thomas, directeur du National, Charas et Voihaie, représentants. Le maître des cérémonies portait sur un coussin l'écharpe et la rosette de représentant, le sabre et les épaulettes de simple garde nationale. Les dépouilles de M. Dornès ont été déposées au cimetière du Mont-Parnasse, et là plusieurs discours ont été prononcés.

M. Dornès était le fils d'un général mort à Wilna. Il avait été, dès 1819, affilié aux sociétés libérales qui n'ont cessé de conspirer contre le gouvernement de la branche aînée. Il avait été l'un des fondateurs du National.

—L'Assemblée a décrété l'admission gratuite à partir du mois d'octobre 1850, dans les écoles Polytechnique et Saint-Cyr, le nombre des bourses sera doublé. Les représentants se sont interdits la faculté de faire entrer gratuitement leurs enfants dans ces écoles.

—La cause des ouvriers occupe toujours beaucoup les représentants. Des propositions ont été faites pour assurer les salaires contre les faillites, et aussi pour donner des pensions aux ouvriers infirmes des campagnes.

—Le décret d'exportation qui frappe les insurgés du juin a donné aux prisonniers de Vincennes l'espoir d'être compris dans cette mesure. M. Cormenin, qui les a visités, a trouvé MM. Albert, Barbès, Sobrier et Raspail très calmes. —On a remarqué des signaux de la fenêtre de Barbès qui correspondaient avec d'autres ; défense alors a été faite aux prisonniers de paraître à leur fenêtre, et l'ordre a été donné de

tirer sur eux s'ils s'y montraient. —Le général Cavaignac a ouvert ses salons de la rue de Varennes. C'est dans un hôtel qui appartenait autrefois à Mme Adélaïde et qui était encore, avant les événements de juin, occupé par M. Baudouin, que le chef du pouvoir exécutif s'est installé, refusant d'habiter aucun des palais qui étaient à sa disposition.

Le général a témoigné à la garde nationale jusqu'à quel point il avait su apprécier sa belle conduite. Elle peut compter sur moi, a-t-il dit, comme je puis compter sur elle.

Les 9e, 10e et 12e légions ayant été licenciées, n'ont point été représentées.

Si le projet de mariage de M. Cavaignac se réalise, il ne se bornera plus à recevoir les honneurs seulement. C'est Mlle Dubochet, fille d'un directeur d'une compagnie de gaz, qui doit, dit-on, épouser le général. C'est M. Dubochet, très ancienne connaissance de la famille Cavaignac, qui aurait proposé ce mariage, étant allié à la famille de la jeune fille par M. Dubochet, gérant du National.

—Le chef du pouvoir exécutif se préoccupe beaucoup de la bonne position que la République française peut avoir auprès des gouvernements étrangers. A cet effet il interrogeait lord Mornington, qui a été le visiter dernièrement : « Votre excellence peut être certaine, lui répondit le noble lord, que le peuple anglais sera toujours heureux de vivre en bonne intelligence avec la France, tant que son gouvernement présentera des garanties d'ordre pour le pays. »

Des cartes se trouvaient ouvertes sur toutes les tables, au moment de la réception, ce qui a valu au général des félicitations sur l'étude spéciale qu'il semblait faire de certaines questions militaires. M. Cavaignac s'est défendu de cette interprétation, toute à son avantage.

—A la dernière réception du ministre de la guerre, l'attention des officiers s'est portée sur un modèle de contre-barricade portable, qui permet de se mettre à l'abri des projectiles des insurgés, et en même temps d'ajuster par une meurtrière qui se referme, de manière à pouvoir recharger l'arme sans danger.

Le bill de répression pour l'Irlande, dont nous avons parlé dans l'un de nos derniers nos, comme devant être présenté le 22 juillet à la chambre des communes, a été voté dans les deux chambres comme mesure d'urgence. Les chefs des différents partis ont accepté avec empressement le bill présenté, qui a été converti en une loi définitive, en moins de quelques heures. Pour le bill de 1822, il y avait une exception en faveur des membres du parlement, par respect pour leur inviolabilité. Aujourd'hui plus d'exception, tous les citoyens peuvent être frappés par la loi martiale, qu'ils soient ou non membres du parlement. C'est là ce qui explique pourquoi Smith O'Brien, membre du parlement a pu être décrété d'arrestation et une prime offerte pour sa capture. Lors de la discussion du bill pour l'Irlande, sédition, appliqué au déporté Mitchell, les débats ont suivi leurs cours ordinaires, ils ont été longs et sérieux. Une fois le premier pas franchi en matière de pénalité, l'on ne peut plus s'arrêter. S'agit-il au contraire de justes réformes, réclamées par l'opinion publique, de mesures de clémence, de justice, on procède toujours avec une sage lenteur. Nous n'entendons pas faire ici d'opposition ; nous racontons, et nous déduisons les conséquences des faits. Pourquoi le gouvernement Impérial, nous a-t-il donné le droit de nous plaindre amèrement de son injustice, en ne faisant pas voter le rappel des lois de navigation ?

A Liverpool, les discussions dans les clubs ont été tellement violentes qu'une pétition a été envoyée au parlement par le comte de Selton, le maire et un grand nombre des principaux marchands et habitants de la ville, pour demander à jouir du bénéfice de la loi de dictature appliquée à l'Irlande. Les troupes d'infanterie, d'artillerie, venues de Londres, sont arrivées par le chemin de fer.

—IRLANDE.—Point d'insurrection jusqu'au 27. L'ouest et le nord sont comparativement exempts de la contagion, pour des raisons différentes. Les nouvelles reçues des clubs du comté de Sligo et de presque tous les Comaught sont favorables en ce qui concerne la tranquillité et le régime et qu'il n'y a aucun symptôme d'excitation. Il en est différemment parmi la population des Comtés du nord et du milieu du Leinster.

Le peuple y est d'une race énergique ; les descendants des anglais sont comparativement riches et la grande majorité est catholique romaine. Le caractère de cette population et son organisation la moins facile à l'excitation sauvage de la race Celtique du Sud ; elle est néanmoins anti anglaise dans ses sentiments, et s'insurgera certainement s'il y a un échec de succès. Conséquent, quoiqu'elle ne soit pas immédiate, une insurrection pourrait avoir lieu dans Louth, Westmeath, Dublin et Wicklow.

Smith O'Brien et d'autres chefs qui organisent maintenant des clubs dans le pays, doivent être ce soir arrêtés et conduits demain à Dublin si leur arrestation ne cause pas une insurrection. Les troupes arrivent sans cesse et partent pour le sud où le danger est le plus pressant.

Les nouvelles de ce matin sont vraiment alarmantes. Les chefs des confédérés paraissent être assez insensés que de vouloir effectuer une insurrection qu'ils ont déjà même presque commencée. La crainte la plus grande régnait partout. Le danger est imminent ; mais le Lord Lieutenant est préparé et disposé à écraser promptement, s'il ne peut l'empêcher, une insurrection que des méchants travaillent à exciter.

De l'Européan Times du 29. L'état de l'Irlande est le sujet qui a absorbé toute l'attention pendant cette semaine. Les confédérés poussés par le désespoir ont maintenant levé le masque et déclaré sans équivoque leur intention de tuer toutes les troupes stationnées en Irlande et d'établir la république. Les menaces de ces gens ont ouvert les yeux de tous les vrais amis de l'ordre et de la vraie liberté. Il ne s'agit plus que du moyen à employer pour écraser la rébellion qui est presque commencée. On dit que Wexford penche pour la paix, mais les comtés de Tipperary, Kilkenny, Cork et Limerick sont prêts pour l'insurrection.

L'alarme s'accroît d'heure en heure et on a perdu l'espoir d'éviter une horrible effusion de sang. Le Lieutenant a émis une proclamation

plaçant Kilkenny et le reste des Comtés de Cork et de Waterford sous la loi martiale. D grandes quantités d'armes ont, dit-on, été emportées de Dublin. Hyland le célèbre fabricant de piques a fermé sa fabrique. La question est maintenant de savoir si on obéira à la loi. Sir Charles Napier est arrivé à Cork avec un escadre de cinq gros vaisseaux. Au moment où nous écrivons l'Irlande paraît être sur un volcan. Les clubs de Dublin ont été dissous ; leurs régiments ont été remis à la garde d'hommes sûrs et déposés dans un lieu à l'abri de toutes recherches. C'est dans le sud que l'insurrection commencera. A Clonmel, Waterford et Tipperary, il semble exister un esprit d'opposition au gouvernement qui ne peut être étouffé que par une effrayante effusion de sang.

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre Royal.—La famille Montplaisir.— Co soir. Concert.—Mme Anna Bishop.— Hôtel Donegan. Association St. Jean-Baptiste. Les membres de la Société de Tempérance. Livres Français.—A vendre par J. McCoy.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de JOURNAL et de L'ALBUM MENSUEL.

On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 AOUT, 1848.

SAUVONS LA MOISSON !

Dans notre avant dernière feuille en date du 11 août courant, nous avons publié un article indiquant un moyen généralement employé en France depuis longtemps pour préserver le blé de la germination, résultat de pluies survenues entre le moment où on le coupe et celui où on peut le mettre en gerbes. Comme ce sujet intéresse au plus haut point nos cultivateurs et le pays entier, surtout cette année-ci que nous avons des pluies continues, un monsieur de cette ville a bien voulu s'en occuper et nous communiquer ses remarques. Il les adresse à MM. les curés de nos campagnes, qui nous l'espérons, feront tout en leur pouvoir pour leur donner autant de publicité que possible. Il y va du bien-être et de la prospérité de tous.

A MESSIEURS LES CURÉS DES CAMPAGNES.

Voici le tems de la moisson. Il est un grand service que vous pouvez rendre au pays, à vos paroissiens et à vous-même. Il est une pratique dans le Bas-Canada, qui tous les ans détruit près de la moitié de la récolte et néanmoins qui continue toujours, celle de faire javelier les grains. Rien ne peut être plus destructif. Le grain est coupé, et puis est couché sur terre où il reçoit la rosée des nuits, chaque onde ou averse d'eau, germe et se détruit. Du haut de la chaire entre les intérêts spirituels vous pouvez servir puissamment les intérêts matériels de vos paroissiens, si vous détournez vos paroissiens de cette pratique et les induisez à suivre le système amélioré de sauver les grains, en leur enseignant comment faire. Le procédé est celui-ci : dès que le grain est coupé, de suite il est mis en petites bottes (d'un pied de diamètre à-peu près) et lié avec des liens faits de deux poignées de pailles noies à leur extrémités ; huit de ces bottes sont posées debout, les épis en haut, s'appuyant deux par deux, les unes sur les autres et puis deux autres bottes appelées les coiffes, sont posées dessus, en forme de toit, les épis en bas, la paille un peu étendue afin de bien couvrir les épis qui sont dessous. Ces deux dernières bottes devraient être liées plus au bas de la paille que les autres. Le grain coupé est alors en ce qui est dit, quinquaux, et en cet état peut demeurer dehors pendant plusieurs semaines sans le moindre danger. Les habitants s'opposent à ce système, prétendant qu'il exige plus de travail que l'autre, c'est une erreur [que vous devez combattre. Pour mettre le grain en quinquaux une personne active suffit à quatre ou cinq coupeurs et une fois posés, ils n'exigent plus de travail, sinon quelquefois après de grandes pluies celui d'écarter les coiffes ; le grain ne reçoit aucun dommage, ne s'égraine point et est prêt à être battu en tout tems, le grain est plus sûr et la paille plus belle. Pour le faire javeller il est nécessaire que tous les matins après une forte rosée ou un peu de pluie, qu'il soit tourné ; s'il est tombé plusieurs averse d'eau, il faut qu'il soit étendu et tourné plusieurs fois le jour, et dans les cas où il y aurait plusieurs jours de pluie qui se succéderaient, il n'y a plus à le tourner et à l'écarter, et conséquemment perdu. Outre cela chaque fois que le grain est tourné, il est plus ou moins séché, et il s'en perd ; après il faut le mettre en bottes ou gerbes, de même que pour le mettre en quinquaux, après avoir eu le trouble additionnel de le tourner peut-être cinq ou six fois, et d'en voir une partie se perdre en s'égrainant, et une autre germer. Il est donc évident que pour mettre le grain en quinquaux il faut moins de travail que pour le faire javeller. En quinquaux il est en sûreté comme dans la grange ; en javelles il court de grands dangers surtout depuis quelques années que les grains se coupent fort tard et dans la saison pluvieuse. Il n'y a donc point à balancer sur le système à adopter pour sauver les grains, et vous rendriez

un grand service au pays si vous pouviez faire suivre le meilleur en le recommandant du haut de la chaire comme nous l'avons dit. Il y va aussi de votre intérêt. Par ce moyen vous pouvez être la cause que des millions seront sauvés au pays, et il s'agit de millions si vous y réfléchissez.

RAPPEL DES LOIS DE NAVIGATION.— Cette importante question absorbe en ce moment l'attention générale. C'est une question de vie ou de mort pour le Canada. Il nous faut le rappel de ces lois, tout le monde est d'accord là-dessus. C'est à la colonie par ses protestations énergiques à hâter la passage de cette mesure.

Nous sommes forcés faute de place, de remettre à notre prochaine feuille un second article sur ce sujet. Nous publions en attendant le mémoire de M. l'Inspecteur-Général, faisant suite à celui de l'exécutif et adressé simultanément au gouvernement impérial. Ce dernier document est une nouvelle preuve que notre administration n'a rien négligé pour placer la question sous son vrai jour.

Memorandum.—L'inspecteur général soumet respectueusement au gouverneur-général qu'il est à souhaiter que Son Excellence s'entende avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la réciprocité du libre échange entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Le parlement impérial a adopté le principe du Free Trade sur le blé et les autres produits du sol ; l'effet de cette politique sera, qu'à l'avenir les districts manufacturiers des états de l'Est de l'Union américaine seront souvent le plus avantageux pour les produits agricoles du Canada. Il n'y a pas d'union britannique qui peut désirer que le peuple du Canada soit exclu du marché le plus avantageux pour ses produits par l'existence de droits élevés si non prohibitifs. Il y a raison de croire que quelques hommes d'état influents de l'Amérique sont fortement en faveur de l'admission des produits du sol canadien sans droits, pourvu que la législature provinciale veuille admettre les produits des Etats-Unis sous les mêmes conditions. En Canada, l'opinion publique est décidément en faveur de l'adoption de cette politique, mais comme il n'existe pas de relations politiques entre les deux contrées, il est nécessaire que les négociations pour obtenir ce but soient conduites par le gouvernement impérial de Sa Majesté. Comme cet arrangement ne peut nullement injurier les intérêts britanniques, on peut espérer que le gouvernement de Sa Majesté tâchera de remplir les vœux de la population canadienne entière et comme on entretient une opinion également forte que, pour les intérêts du Canada et dans la vue de conserver le commerce par le St. Laurent, il est nécessaire que la navigation de ce fleuve soit ouverte à toutes les nations ; et comme une telle politique ne serait pas moins avantageuse aux Etats-Unis qu'au Canada, il semble très probable qu'un traité commercial plus avantageux pourrait être effectué entre les deux contrées. La base d'un tel traité devrait être la libre navigation du St. Laurent, et l'admission libre réciproque de tous les articles de provisions de bœuf dans le Canada et les Etats-Unis. On ne saurait trop faire valoir l'importance de donner une attention immédiate à ce sujet. La législature canadienne espère avec confiance que l'administration sera capable de montrer, à la prochaine session, qu'elle n'a épargné nul effort pour obtenir un but aussi désiré par le peuple. Si le gouvernement de Sa Majesté juge à propos de voter le ministre de Washington du pouvoir d'ouvrir des négociations dans la vue de mettre à effet les mesures recommandées ici, il est très respectueusement suggéré, que ce ministre soit autorisé à communiquer librement avec le gouverneur-général du Canada sur le sujet le plus nécessaire, vu que l'assentiment du parlement canadien sur toutes les mesures convenues sera requis.

L'inspecteur général en concluant, désire observer respectueusement qu'il y aura un grand inconvénient en Canada, si l'administration n'est pas prête à prouver à la prochaine session du parlement provincial, qu'elle a fait tous ses efforts pour obtenir le concours du gouvernement impérial et des Etats-Unis dans les mesures que le peuple en masse désire obtenir.

L'hon. A. N. Morin et ses constituants.— Une assemblée des électeurs du comté de Bellechasse a eu lieu à St. Michel le 27 juillet dernier. Nous voyons avec plaisir qu'on y a rendu hommage aux vertus publiques et privées de l'hon. Orateur de la chambre d'Assemblée. La résolution suivante a été adoptée unanimement à cette assemblée :—Résolu que les constituants de l'hon. A. N. Morin ont vu avec orgueil son avancement à la dignité d'Orateur de l'Assemblée législative de cette province, et dont ils le félicitent cordialement, considérant que cet honneur était non seulement dû à son mérite personnel mais encore en approbation des principes de sa politique qui l'ont toujours guidé dans sa vie publique.

Cette résolution a été transmise à M. Morin avec les bons souhaits de l'Assemblée. L'hon. Orateur a répondu cordialement à ces témoignages d'estime et de sympathie de ses constituants. Voici entr'autres un passage de sa réponse : Je m'associe de grand cœur aux sentiments que vous avez exprimés sur la position actuelle du pays et aux témoignages de confiance que vous avez donnés à ceux de nos compatriotes qui sont plus particulièrement chargés par leur position de diriger les affaires publiques. Toutes les divisions dans le moment actuel me paraissent non seulement inopportunes mais regrettables et propres à nuire nos travaux communs et consciencieux pour obtenir la justice à laquelle le pays a droit.

Affaire de St. Denis en 1837.—La Minerve d'hier publie trois affidavits dument assermentés de personnes qui étaient présentes à St. Denis le 23 novembre 1837. Ces affidavits prouvent la conduite digne et courageuse de MM. George et Henri Cartier, durant cette bataille, et démentent les faits et allégués contenus dans les lettres et dépositions de M. Laparre. Ils prouvent aussi la fuite de M. L. J. Papineau et du Dr. O'Callaghan de St. Denis le matin de la bataille, et la consternation et le découragement répandus dans ce village et les environs par cette

fuite. Pour couvrir les mauvais effets de sa fuite, « dit un des déposants le Dr. Nelson et ses amis faisaient circuler que M. Papineau était bien occupé où il était, qu'il reviendrait bien vite, et qu'il était à organiser quelque chose dont on entendrait parler sous peu. M. Papineau était à St. Denis depuis plusieurs jours avant la bataille, et il était généralement connu qu'il était là pour organiser des moyens de résistance. »

LA REFORME ELECTORALE.

Nous n'avons cessé de répéter que nous désirions strictement dans les limites du programme de la Réforme et du Progrès, tout en ajoutant que nous ne nous ferions pas un scrupule de la franchir, si cette acte pouvait être nécessaire au salut du pays. Plus tard nous avons demandé qu'on nous donnât des citations pour prouver que nous étions en dehors de ce programme ; on nous a répondu par des citations qui ont prouvé à l'évidence que nous avions raison. Aussi pas de réponse à notre réplique qui était péremptoire.

Mais nous avons fait depuis une découverte dans notre mémoire et dans celle d'autres personnes, qui ne laisse plus de doute sur la question. Non seulement le Comité de la Réforme n'a pas prétendu demander dans son Programme la représentation basée sur la population du Canada-Uni ; mais encore il ne prenait pas la peine de demander une répartition de la représentation basée sur la population pour chaque province. Il prit tout uniment pour son Programme le bill présenté à la chambre par M. Aylwin le 8 juillet 1847. Ce qui le prouve, c'est que la première résolution sur laquelle est basé ce programme, et qui y est intercalée, est, mot pour mot, le préambule du bill de M. Aylwin. Voici l'abord le préambule : « Attendu que le nombre des membres par lesquels le peuple de cette province est représenté dans l'Assemblée législative du Canada, est insuffisant pour représenter fidèlement et complètement (for the full and true representation) ses vœux et ses besoins, et qu'il n'est point proportionné à la population du pays déjà considérable et qui s'accroît rapidement ; etc. Nous avons traité littéralement. Maintenant nous allons donner la résolution sur laquelle est appuyé le manifeste. Il est déclaré le 29 juillet : « que le nombre des membres de l'Assemblée législative du Canada est insuffisant pour représenter complètement et fidèlement les vœux et les besoins du peuple de cette province, et qu'il n'est point proportionné à la population du pays déjà considérable et qui s'accroît rapidement. »

Remarquez bien cette identité parfaite : remarquez en outre que le bill fut introduit le 8 juillet et que cette résolution, qui n'est que le préambule de ce même bill, fut adoptée à une assemblée publique le 29 du même mois. Si l'Assemblée n'avait pas approuvé la mesure de M. Aylwin, elle n'en aurait pas d'abord copié le préambule, en forme de proposition, ensuite elle eût fait une déclaration explicite par laquelle elle eût désapprouvé les idées du représentant de Québec sur la réforme électorale. Mais elle ne l'a pas fait et M. Aylwin dont on copiait ainsi la pensée et le style, fut élu aux acclamations de la ville tout entière, lui qui était un des membres dirigeants du comité de la Réforme et qui n'avait été mis nulle part et en nulle circonstance dans la position de renier ses principes sur une question importante.

Il y a quelque chose de plus concluant, peut-être, si la chose est possible, pour convaincre le public. Un monsieur de cette ville nous autorise à dire qu'il était présent dans le comité préparatoire lorsqu'il a été rédigé la résolution que nous avons citée plus haut ; que M. Aubin lui demanda « s'il la soutiendrait dans l'assemblée ; que ce monsieur lui répondit qu'il ne pouvait pas soutenir une résolution qu'il désapprouvait, qu'il ne voyait pas la nécessité de doubler la représentation, si ce n'était peut-être pour augmenter la somme des dépenses. » M. Aubin lui répliqua alors « que la mesure de M. Aylwin était quelque chose de très avantageux, puisque la représentation étant plus nombreuse, la corruption y serait moins facile. »

Le bill de M. Aylwin, voulait tout simplement doubler la représentation des comtés et des villes excepté celles de Bonaventure, Gaspé, Russel et Prescott, London, Sherbrooke, Cornwall, Niagara et Trois-Rivières. —Journal de Québec.

COLONISATION.—Le Journal de Québec nous donne les détails de la grande assemblée du comté de Bellechasse tenue dimanche dernier à St. Michel pour encourager le grand et noble projet de la colonisation. Le concours du peuple rassemblé en cette occasion était immense. Il y avait outre l'hon. A. N. Morin et J. Chabot, écr. M. P. P. plusieurs messieurs du clergé de Québec et un grand nombre de notabilité des localités environnantes.

L'éloquent apôtre de la colonisation le révérend M. O'Reilly fit un magnifique discours. L'honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée parla ensuite et fut écouté avec une grande attention interrompue pourtant de temps à autre par de vifs applaudissements. M. le grand vicair de Mailloux fit aussi un excellent discours, invitant son auditoire et surtout les pères de famille à faire quelques légers sacrifices pour l'établissement de leurs enfants. Vint ensuite M. Chabot qui parla avec beaucoup d'effet et fut fort applaudi.

Immédiatement après dit le Journal de Québec, une série de résolutions fut lue et adoptée ; puis on ouvrit une liste de souscription. L'hon. M. Morin souscrivit la belle et généreuse somme de £250. La souscription s'est élevée à près de £100.

La température.—Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. Après les chaleurs étouffantes que nous avons eu, nous sommes passés tout à coup à un froid glacial. Depuis deux jours une pluie torrentielle nous inonde. On craint que si cette pluie continue, elle ne mette les moissons fort en danger.

Le village de St. Enstache dans le comté des Deux Montagnes vient d'être érigé en municipalité séparée de celle du comté.